

# LA Semaine Religieuse DE MONTREAL

## Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Solennités de titulaires. — IV Le scapulaire du sacré-Cœur. — V Le chant grégorien. — VI Nominations ecclésiastiques. — VII Chronique. — VIII Fêtes jubilaires à la Congrégation de Notre-Dame. — IX Assurance mutuelle des évêchés et des maisons d'éducation et de charité dans la Province de Québec. — X Société d'une messe. — XI Le Radium. — XII Livres sur le jubilé. — XIII Guide du pèlerin et du visiteur à la bonne sainte Anne. — XIV Cérémonie religieuse à la Congrégation de Notre-Dame. — XV Apostolat de la prière. — XVI Aux prières.

## ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 5 juin

Fête et solennité du Sacré-Cœur de Jésus, procession et consécration ; dans le diocèse de Valleyfield, 12e anniv. de la consécration de l'évêque.

Note. — A cause de l'identité de l'objet, on ne doit pas, contrairement à ce qui est dit dans l'*Appendice au Rituel*, (édition de 1890) ajouter l'oraison du Sacré-Cœur à celle du S.-Sacrement.

## ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 5 juin

Messe privée de S. Boniface, *double* ; mém. du 11e dim. après la Pent. et de l'oct. ; préf. de Noël ; évang. du dim. à la fin.

Solennité de la FÊTE-DIEU

Messe principale comme le jour de la fête, *double de 1e cl. privil.* ; mém. du 11e dim. de la Pent. ; préf. de Noël ; dernier Ev. du dim. — Aux Iles épres, mém. de S. Norbert et du dim. (ant. *Exi*).

## SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche, le 12 juin

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité des titulaires du Sacré-Cœur, de Sainte-Emmélie, de Notre-Dame-de-Grâce, de Saint-Norbert et de Sainte-Marguerite (l'Acadie).

**DIOCÈSE D'OTTAWA** — Solennité des titulaires du Sacré-Cœur (Ottawa et Brook), de Notre-Dame-de-Grâce (Hull), de Saint-Eugène, de Saint-Boniface, de Notre-Dame de Bon-Secours (Monte Bello) et de Sainte-Angèle (Papineauville).

**DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE**. — Solennité des titulaires de Saint-Bernardin (Waterloo), de Notre-Dame de Bon-Secours (Richelieu), de Sainte-Angèle, de Saint-Robert et de Saint-Barnabé.

**DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES**. — Solennité des titulaires de Saint-Boniface (Shawinigan) et de Saint-Barnabé.

**DIOCÈSE DE SHERBROOKE**. — Solennité des titulaires du Sacré-Cœur (Stanstead Plain), de Notre-Dame-Auxiliatrice (Stukely North) et de Saint-Claude (Greenshields).

**DIOCÈSE DE NICOLET**. — Solennité des titulaires de Saint-Angèle, de Saint-Eugène (Grantham), de Sainte-Clotilde (Horton), de Saint-Norbert (Arthabaska) et de Saint-Médard (Warwick East).

**DIOCÈSE DE VALLEYFIELD**. — Solennité des titulaires de Saint-Urbain, de Sainte-Clotilde et de Saint-Médard (Coteau Station). J. S.

## LE SCAPULAIRE DU SACRÉ-CŒUR



ÉTAIT en 1876, au lendemain de la consécration solennelle de l'Église au Sacré-Cœur. Estelle Faguet, domestique de Mme la comtesse de la Rochefoucauld, se mourait dans le bourg de Pellevoisin en France. Sa maîtresse l'y avait fait transporter de Paris à sa maison de campagne ; car tous les médecins avaient avoué qu'elle ne pouvait plus continuer le service, étant atteinte d'une phtisie tuberculeuse incurable.

L'Immaculée Conception qui avait des vues de miséricorde sur cette pauvre fille lui apparaît dans la nuit du 14 au 15 février, ayant l'attitude que représente la médaille miraculeuse, et laissant échapper de ses mains de larges rayons de lumière. Sa poitrine est ornée du scapulaire du Sacré-Cœur. Une immense couronne, composée de roses blanches, rouges et jaunes, parfumées, symbole des mystères du Rosaire, encadre toute sa personne.

Le 19 février, un samedi, Estelle est complètement guérie au grand étonnement de M. le curé, des médecins et des nombreuses person-

nes qui la connaissent. La privilégiée de Marie continua, après cet éclarant miracle, à être l'objet des célestes faveurs. Dans les apparitions de juillet, la Sainte Vierge lui laisse entrevoir qu'elle aura une mission à remplir. Sans rien préciser encore, elle lui prédit des contradictions et déclare qu'elle est venue *particulièrement pour la conversion des pécheurs*. Enfin dans les sept dernières apparitions, qui se suivent du samedi 9 septembre, jusqu'au 8 décembre 1876, la Mère de Dieu révèle le scapulaire qu'Estelle devra faire connaître et propager, après en avoir soumis le modèle au prélat du diocèse.

Cette révélation semble le complément de celles de Paray-le-Monial. Marie, à Pellevoisin, en dévoilant les tendresses de son Cœur, nous rend aussi plus tangible la bonté infinie de son divin Fils. " Je suis toute miséricordieuse, " dit-elle, " je suis venue pour la conversion des pécheurs. " Puis elle se déclare la souveraine maîtresse du Cœur de Jésus : " Vois ces grâces... elles sont de mon Fils. Je les prends dans son Cœur, il ne peut me les refuser ».

A Paray-le-Monial, le Sacré-Cœur disait à la B. Marguerite Marie : « J'ai une soif ardente d'être aimé des hommes dans le Saint Sacrement, et presque personne ne s'efforce de me désaltérer en usant de quelque retour envers moi ».

A Pellevoisin, Marie immaculée fait écho à cette plainte douloureuse du Cœur de Jésus : « Ce qui m'afflige le plus, dit-elle, c'est le manque de respect que l'on a pour mon Fils dans la sainte communion. Qu'ils s'appliquent tous à réparer les outrages que mon Fils reçoit dans le Sacrement de son amour ».

Léon XIII, de sainte mémoire, a par son autorité apostolique fait de ce scapulaire révélé à Pellevoisin le scapulaire proprement dit du Sacré-Cœur, le 4 avril 1900. Il se compose de deux parties : elles sont de laine blanche, unies par un double cordon ; sur l'une de ses parties — celle qui tombe sur la poitrine — se trouve l'image du Sacré-Cœur de Jésus ; et l'autre porte l'image de la Bienheureuse Vierge, sous le titre de *Mère de miséricorde*.

Ce scapulaire a été enrichi de quatorze indulgences plénières et d'un grand nombre d'indulgences partielles.

## LE CHANT GREGORIEN

**M**GR Foucault, évêque de Saint-Dié, avait lu à Rome, élevant la commission du chant grégorien, au nom de Sa Sainteté Pie X, relativement aux livres de chant, une notification dont voici la teneur :

Sa Sainteté ne veut instituer aucun privilège ni monopole, pour aucune édition ni pour aucun éditeur.

Aussitôt après le congrès, Sa Sainteté établira une commission pour préparer l'édition type.

A mesure que les feuilles sortiront de l'imprimerie Vaticane, elles seront mises à la disposition des éditeurs, qui auront le droit de les reproduire, *mais sans aucune modification.*

En attendant, chaque diocèse pourra continuer de se servir de ses livres actuels, sans être obligé d'en accepter d'autres, avant la publication de l'édition type.

La pensée du Saint-Père s'est au reste précisée, sur ce point, dans un nouveau *motu proprio*, qui vient de paraître et semble servir de conclusion aux fêtes grégoriennes.

Le pape y rappelle ses précédents décrets et déclare que, pour achever l'œuvre de restauration de la musique religieuse et fournir à toutes les Églises du rite romain un texte commun de mélodies liturgiques, il a décidé de faire imprimer, sur les presses Vaticanes, une publication qui puisse servir de type à toutes les autres. Cette publication s'inspirera des règles suivantes :

1o Les mélodies seront restituées dans leur pureté primitive. On se basera sur les manuscrits les plus anciens. Toutefois, on tiendra compte des traditions légitimes et des usages de la liturgie actuelle.

2o Comme les Bénédictins ont toujours été les plus

fervents défenseurs de la musique religieuse, ce sont eux, et " d'une façon plus particulière, les moines de la congrégation de France, et du monastère de Solesmes ", qui seront chargés de l'établissement du texte.

3o Les travaux préparés par eux seront soumis à l'examen d'une commission spéciale qui devra procéder " avec la plus grande rapidité " ; si des cas douteux se présentent, on pourra faire appel à l'autorité de personnes étrangères capables ; et si des difficultés s'élèvent, au sujet du texte liturgique, c'est à la commission historico-liturgique qu'il faudra recourir.

4o Cette édition, une fois terminée aura seule l'approbation pontificale ; aucun autre livre de chant ne sera approuvé s'il n'est de tous points conforme à l'édition type, ou si, tout au moins, au jugement de la commission, il ne peut s'appuyer sur l'autorité de manuscrits de valeur.

5o La propriété littéraire de l'édition Vaticane est réservée au Saint-Siège ; mais les éditeurs de tous pays qui en feront la demande et offriront des garanties sérieuses de savoir-faire, pourront la reproduire librement.

" Aussi, dit le pape en terminant, avec l'aide de Dieu, nous avons confié ce que nous pourront rendre à l'Eglise l'unité de son chant traditionnel, satisfaisant tout à la fois la science, l'histoire, l'art et la dignité du culte, autant au moins que les études actuelles le permettent, nous réservant à nous-mêmes ainsi qu'à nos successeurs, la faculté de disposer les choses autrement. "

Les membres de la commission à laquelle le Saint-Père fait allusion sont : le R. P. Pothier, abbé de Saint-Waudrill, président ; Mgr Respighi ; Mgr Perosi ; Dom Bella ; Dom Mocquereau, prieur de Solesmes ; Dom Janssens, recteur de Saint-Anselme ; le R. P. de Santi, S. J. ; le baron Kanzler ; les professeurs Wagner, de Fribourg, et

Worth, de Londres. Dix consultants leur sont adjoints, dont quatre Français : MM. Perriot, de Langres ; Grossellier, de Grenoble ; Moissenet, de Dijon ; Gastoué, de Paris.

A propos de cette réforme, une curieuse pétition circule en ce moment dans les Îles Britanniques. *The Tablet*, journal catholique d'Angleterre, en publie le texte. D'après la *Semaine religieuse* de Paris, la pétition peut se résumer ainsi :

1o On demande au Souverain-Pontife de retarder l'exécution du *motu proprio* sur la musique sacrée, et de tolérer encore la musique moderne d'église, surtout celle de Mozart, de Weber et de Gounod.

2o On considère, dans le Royaume Uni, en province du moins, cette musique d'église comme ayant un caractère très religieux. Les fidèles y sont habitués et en désireraient la conservation.

3o Les services rendus par les femmes dans les chants vocaux et dans le maniement de l'orgue sont réputés indispensables. Mgr l'archevêque de Dublin insiste beaucoup, paraît-il, sur le concours apporté à la solennité du culte par les chœurs de jeunes filles.

4o S'il existe des abus, les évêques se disent capables de les faire disparaître. En revanche, ils prétendent que l'attraction de la musique religieuse telle qu'elle existe a déjà amené un certain nombre de conversions.

Ces considérants, ajoute la *Semaine* de Paris, nous ont paru intéressants à reproduire, sans toutefois, bien entendu, que nous nous permettions d'en apprécier la valeur.

---

## NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

---

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, M. l'abbé S. Dubeau a été nommé vicaire à Saint-Jean-Baptiste, Montréal.

## CHRONIQUE

**E**N lisant les nominations ecclésiastiques publiées par la *Semaine religieuse*, nos lecteurs ont sans doute appris avec plaisir la création dans la ville de Montréal de deux nouvelles paroisses, la paroisse nationale de Sainte-Agnès pour les catholiques de langue anglaise, et la paroisse de la Cathédrale sous le titre de Saint-Jacques-le-Majeur.

Des agrandissements considérables ont aussi été faits aux récentes paroisses de Sainte-Hélène et de Saint-Pierre, et l'ancienne paroisse canonique de Saint-Jacques-le-Mineur a bénéficié en même temps d'un réajustement de ses limites.

Ce sont des faits qui en disent beaucoup sur les progrès de la grande métropole du Canada, ainsi que sur la bonne entente et l'harmonie qui règnent dans tous les rangs de la population catholique.

Notre-Dame et Saint-Patrice, les deux églises mères de toutes les paroisses de Montréal, se sont prêtées avec une fierté vraiment maternelle à ce développement du culte et du ministère pastoral ; — dans la pensée que les fidèles détachés de ces anciens foyers de vie religieuse leur conserveraient toujours une reconnaissance profonde, et formeraient de nouveaux centres de foi vigoureuse et d'œuvres de bienfaisance, qui perpétueront les belles traditions de la magnifique organisation paroissiale dont s'honore à si juste titre la Province de Québec.

Cette pensée se réalisera. Les paroisses filles feront rejaillir sur les églises mères la gloire de leur épanouissement printannier et de leur parfaite maturité. Elles leur resteront attachées dans un culte sincère de respect et de gratitude filiale.

\* \* \*

Cette vitalité religieuse, bien propre à consoler de quelques défailances, s'affirme encore de plusieurs autres façons. Et elle est

destinée à se continuer longtemps, puisqu'elle se manifeste avec une particulière intensité chez les jeunes.

Nous pourrions reproduire ici, à ce propos, les belles pages consacrées par le *Messenger Canadien du Sacré Cœur* à l'Association Catholique de la Seunesse Canadienne-française. Mais réservant cet article pour une prochaine livraison, nous nous contenterons de dire un mot sur les manifestations de foi pratique, qui s'accroissent de plus en plus parmi la jeunesse étudiante de notre Université catholique.

Pendant toute l'année académique, étudiants et professeurs donnent des marques ostensibles de leur vif attachement aux exercices du culte public. Ils assistent assidûment aux offices religieux et aux prédications dominicales institués pour eux à l'église de Notre-Dame de Lourdes, tout à côté de l'Université. Dans un but de perfectionnement individuel et de charité chrétienne, ils ont même formé dans leurs rangs une Conférence de Saint-Vincent-de-Paul. Les retraites spéciales qui leur sont prêchées, sont suivies régulièrement et se terminent par la communion.

Depuis trois ans les étudiants des diverses facultés font en commun un pèlerinage à l'antique sanctuaire de Notre-Dame de Bon-Secours.

Cette cérémonie est devenue très populaire et elle impressionne fortement tous ceux qui en sont témoins.

Au commencement du mois de mai, près de trois cents étudiants, accompagnés de quelques-uns de leurs professeurs, se sont formés en procession dans l'église de Lourdes. Drapeaux en tête, la longue théorie a défilé jusqu'au sanctuaire de Bon-Secours, où une messe basse fut célébrée par Mgr Archambeault, vice-recteur de l'Université. A la communion, plusieurs se sont approchés de la table sainte. L'allocution de circonstance a été donnée par M. le chanoine Gauthier, curé de la Cathédrale. Et l'office s'est terminé par un acte de consécration à la Sainte Vierge, lu par Mgr le vice-recteur.

On avouera que de telles affirmations publiques de foi et de piété



sont de nature à faire naître les plus solides espérances pour l'avenir.

Que ces jeunes, qui seront les maîtres de demain, nous permettent de leur présenter nos plus chaleureuses félicitations. C'est un grand exemple qu'ils donnent. C'est un acte de foi courageuse, qui leur méritera du Ciel toutes les faveurs dont ils pourront avoir besoin dans leurs carrières respectives.

---

## FETES JUBILAIRES

### A la Congrégation de Notre-Dame

---

**L**E 23 mai, dans la chapelle de la Congrégation de Notre Dame, à la maison-mère, huit religieuses ont célébré le 50<sup>e</sup> anniversaire de leur profession religieuse. C'étaient la révérende Mère Sainte-Cécile, supérieure provinciale ; les révérendes Sœurs Saint-Thomas d'Aquin, Saint-Isidore, Saint-François de Borgia, Saint-Octave, Saint-Athanase, Saint-Martin et Saint-Denis.

Les messes ont été dites par M. le chanoine A. O'Donnell, de Saint-Hyacinthe, par M. J.-A. Thibault, aumônier, et par M. L. Bouhier, P. S. S.

L'Esprit-Saint a dit que les longs règnes—et ne serait-ce pas aussi vrai des longues carrières religieuses ?—sont un des plus signalés bienfaits de Dieu. Or, les vénérables religieuses qui viennent de fêter leurs « noces d'or, » portent à trente-huit le nombre des jubilaires qui réalisent, dans la retraite, la prière et le travail, le plus beau rêve de leur jeunesse.

Nous faisons des vœux pour que cette heureuse longévité, qui paraît héréditaire dans la Congrégation de Notre-Dame, continue à faire le bonheur de ce vénérable institut, auquel nous devons deux siècles et demi de dévouement à la cause de l'éducation dans notre pays.

---

Assurance mutuelle des évêchés et des maisons  
d'éducation et de charité dans la Province de Québec

*De la Semaine religieuse de Québec.*

**C**ette nouvelle assurance a commencé ses opérations le 1er janvier dernier. Elle a deux bureaux: l'un à Québec pour les diocèses de la province ecclésiastique de Québec, l'autre à Montréal pour les diocèses des provinces ecclésiastiques de Montréal et d'Ottawa.

Le maximum fixé par les Règlements est de \$25,000.00 pour chaque police; mais par prudence, les directeurs ont décidé de commencer avec \$10,000.00 seulement.

Et c'est ce qui a été fait. On espérait obtenir d'abord des demandes pour un million de piastres et, en fait, au 6 janvier, les deux bureaux avaient déjà émis des polices pour la somme de \$1,291,467: Montréal \$667,267.00 et Québec \$624,200.00. Il est facile de comprendre que, pour assurer l'avenir et la prospérité de cette société, il faut le concours de toutes les communautés religieuses et de tous les établissements qui sont sous le contrôle du clergé ou des fabriques. Plus la somme des risques sera élevée, moins les maisons auront à payer, en cas d'incendie; car l'expérience prouve que si les dangers et les accidents augmentent nécessairement avec le nombre d'établissements assurés, ce n'est pas dans la proportion des avantages qui résultent de l'émission d'un plus grand nombre de polices.

Aussi, quand nous aurons des risques pour huit à dix millions, il est sûr que l'assurance sera exposée à payer plus que pour des risques d'un million; il est également certain qu'alors chaque établissement en particulier sera

exposé à payer plus souvent, mais en définitive des sommes bien moindres qu'aujourd'hui.

Le maximum de chaque police est, comme je l'ai dit, de \$10,000.00. Quand nous aurons \$1,500,000.00, il pourra s'élever à \$13,000.00; advenant \$2,000,000.00, nous pourrons assurer jusqu'à \$15,000.00; \$3,000,000.00 donneront \$20,000.00; et enfin \$4,000,000.00 les \$25,000.00 fixées par les Règlements.

Ce résultat, — s'il y a tant soit peu de bonne volonté chez les intéressés, — peut être obtenu dans deux ou trois ans. Alors et ensuite, le chiffre des risques continuant de monter, les directeurs pourront amender les Règlements et fixer un maximum de \$50,000.00 ou \$75,000.00. Voilà le programme, tel que je le comprends, et tel que l'ont compris, je crois, les fondateurs ou le fondateur de cette Société.

Mais de cette affaire chacun peut penser ce qu'il veut et agir en conséquence; d'autre part, *non omnes capiunt verbum istud* — tous ne comprennent pas tout de suite et de la même façon, et il faut leur laisser le temps d'étudier et de décider ce qui leur est le plus avantageux. D'ailleurs grand nombre de maisons, ayant déjà des assurances suffisantes, ne peuvent les abandonner aujourd'hui pour s'adresser à la nôtre.

Plus tard, elles nous donneront leur concours et nous aideront à former une société puissante qui pourra défier tous les feux.

D'ici là et pour que le succès soit assuré, il faut commencer par ne pas brûler et ne pas charger l'Association de trop de dépenses.

Tâchons d'observer les Règlements et de prendre toutes les précautions indiquées. Mais n'oublions pas la prière qui peut nous sauver de tant de malheurs et de tant d'incendies désastreux.

---

H. TÊTU, PTRE.

## SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 24 mai 1904.

M. l'abbé Théophile Provost, ancien curé de Saint-Jean-de-Matha, décédé hier à Joliette, était membre de la Société d'une messe.

EMILE ROY, chan., *chancelier*.

## LE RADIUM

**M**d'Arsonval, membre de l'Institut, en France, a exposé dans un journal de Paris les propriétés extraordinaires des corps radio-actifs, qui s'annoncent comme devant révolutionner complètement la science.

Il s'agit particulièrement du *radium*, corps nouveau, rarissime, dont un gramme vaut, à l'heure présente, plusieurs mille piastres, et qui remet en question toutes les lois de physique, de chimie et de mécanique les mieux établies, croyait-on, jusqu'ici.

“ Les propriétés du radium, dit M. d'Arsonval, bouleversent nos idées sur les forces de la matière. Le radium dégage constamment de la lumière et de la chaleur, de l'électricité et une matière subtile, impondérable, qu'on peut transvaser et condenser. Il dissipe continuellement une quantité d'énergie considérable, en conservant le même état et le même poids. ”

“ Ce corps, qui semble en contradiction avec les lois jusqu'ici connues de la matière, réalise le mouvement perpétuel dont la conception même paraissait absurde aux savants et aux philosophes. Le radium constitue l'énigme la plus troublante de ce siècle, pourtant si fécond en énigmes. ”

Sur quoi la *Vérité française* dit très justement :

“ La science moderne, au nom de laquelle les rationalistes et les libres-penseurs parlent si haut, se trouve en face d'une énigme dont la solution peut changer tout ce qu'on croyait savoir. On conviendra que si la religion doit, comme l'on dit, se mettre d'accord avec la science, elle fera bien d'attendre que la science soit faite définitivement. ”

“ Comme l'Église a eu raison, en dépit de ses adversaires ou de ses conseillers, d'enseigner sa doctrine et ses vérités, sans s'occuper jusqu'ici de savoir si elles s'accordaient avec les lois et les théories d'une science perpétuellement renouvelable ! ”

---

## LIVRES SUR LE JUBILE

---

**N**OUS pouvons dès maintenant prévenir nos lecteurs qu'ils auront l'avantage de se procurer bientôt une brochure, leur expliquant en détail tout ce qu'il faut faire pour gagner la précieuse indulgence du jubilé de l'Immaculée-Conception.

L'époque fixée pour ce jubilé est laissée au choix de chaque évêque. Dans plusieurs diocèses, elle comprend les trois derniers mois avant la fête de l'Immaculée-Conception, c'est-à-dire qu'elle s'étend du 9 septembre au 8 décembre inclusivement.

*Le Jubilé de 1904 — A l'usage des communautés et des fidèles — Du Canada et des Etats-Unis* — est sous presse et sera en vente dans le mois de juin. Il sort des ateliers de nos imprimeurs, MM. Arbour et Laperle.

Une édition spéciale au clergé sera publiée ensuite sous le titre de *L'encyclique du jubilé de 1904 — Divisée logiquement et commentée — A l'usage des confesseurs — Du Canada et des Etats-Unis*. Cette seconde brochure, com-

me on le voit, renferme le texte français de la bulle du jubilé, avec sommaire complet, indiquant exactement l'ordre des idées, placé d'abord en tête du texte, et répété de plus dans la marge en regard de chaque alinéa. On y trouvera aussi, à la fin, un chapitre spécial sur les pouvoirs des confesseurs.

Ce double travail est conforme à tout ce qui a été publié sur les jubiléés passés, comme aux divers articles de revue qui expliquent les conditions de celui-ci. De plus, le travail a été sérieusement contrôlé et offre les plus grandes garanties d'exactitude. Nous avons d'ailleurs l'intention de l'apprécier ici en détail quand il sera paru.

## GUIDE DU PELERIN ET DU VISITEUR

### A la Bonne Sainte Anne



EST le titre d'un opuscule de 82 pages, soigneusement élaboré par un Père Rédemptoriste, enfant de la paroisse de Sainte-Anne-de-Beaupré.

Les nombreux étrangers qui visitent Sainte-Anne-de-Beaupré n'y rencontrent pas toujours des personnes en état de leur donner tous les renseignements qu'ils désirent obtenir touchant le célèbre Sanctuaire. On comprend que les Révérends Pères, absorbés par le saint ministère, ne peuvent toujours se prêter à ce service. Avec ce *Guide* en mains, pèlerins et visiteurs se renseigneront par eux-mêmes, et pourront prendre, en fort peu de temps, une connaissance très exacte et très complète de ce lieu de pèlerinage, dont la renommée s'étend aujourd'hui jusqu'aux extrémités les plus reculées du Canada et des Etats-Unis.

Ce *Guide* se divise en trois parties.

La partie *historique* donne l'histoire abrégée de la paroisse de Sainte-Anne-de-Beaupré, de la vie de sainte Anne et de ses restes mortels, du culte de la Sainte dans notre pays, ainsi que de l'origine

et des développements vraiment étonnants du pèlerinage de Beau-pré.

La partie *descriptive*, la plus étendue, contient une description exacte de tout ce que le Sanctuaire et ses dépendances présentent de plus remarquable.

La partie *directive* offre tous les renseignements désirables concernant l'œuvre des pèlerinages et son bon fonctionnement.

Cet opuscule sera désormais l'indispensable compagnon de tous les pèlerins et visiteurs du célèbre Sanctuaire, assurés qu'ils sont d'y trouver, dans une clarté et une précision admirables, toutes les informations capables de satisfaire leur pieuse et légitime curiosité.

## CEREMONIE RELIGIEUSE

### A la Congrégation de Notre-Dame



Le 24 mai, Sa Grandeur Mgr J.-S.-H. Brunault, évêque de Nicolet, présidait, une cérémonie de profession religieuse à la Congrégation de Notre-Dame. Vingt novices ont prononcé leurs vœux temporaires, ce sont les Sœurs :

Laura Gaudet, dite Sainte-Mathilde de Bavière ; Arabella Légaré, dite Sainte-Alphonsine ; Mélanie Lessard, dite Saint-Louis d'Anjou ; Marie-Louise Brisson, dite Saint-Roch ; Antoinette Deschamps, dite Saint-Clément ; Marie Verret, dite Sainte-Marie-Aloysius ; Marie-Ange Leblanc, dite Saint-Elphège ; Mathilde Pépin, dite Sainte-Marguerite de Jésus ; Maria Dragon, dite Saint-Joseph de l'Espérance ; Laura David, dite Saint-Bernard de Marie ; Zélia Rivard, dite Saint-François du Crucifix ; Rosilda Proulx, dite Saint-Prudent ; Marie-Louise Dussault, dite Saint-Joseph de Bonsecours ; Eleonor Smyth, dite Sainte-Marie-Béatrix ; Alexandrine Lefebvre, dite Saint-Alphonse du Sauveur ; Berthe Jodoin, dite Sainte-Marie du Perpétuel-Secours ; Marie-Jeanne Napier, dite Saint-Régis ; Antoinette Séguin, dite Saint-Antoine des Miracles ; Augustine Archambault, dite Sainte-Augustine de Jésus ; Gertrude Legresly, dite Sœur Dumas.

La sainte messe a été célébrée par Mgr Brunault. Sa Grandeur a aussi prononcé l'allocution de circonstance.

## Apostolat de la Prière

---

*Intention générale pour le mois de juin 1904*  
*Approuvée et bénie par Pie X*

---

### La diffusion de l'Apostolat de la Prière

---

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

**D**IVIN Cœur de JÉSUS, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, pour que l'Apostolat de la Prière, mieux connu et plus répandu, contribue efficacement à l'extension de votre règne ici-bas

*Résolution apostolique :* Propager activement l'Apostolat de la Prière.

---

### AUX PRIERES

---

M. l'abbé Théophile Provost, décédé à Joliette.

Frère Adrien Fermond, des clercs de Saint-Viateur, décédé à Vourles, France.

Frère Eugène Coumoul, des clercs de Saint-Viateur, décédé aux Ternes, France.

Frère Amatus, des Frères de la Charité, décédé en Belgique.

Frère Evariste, des Frères de la Charité, décédé en Belgique.

Sœur Marie-Magdalena, née Grace E. Murray, professe de chœur, des Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, décédé à Hochelaga.

Sœur Marie de Saint-Georges, née Marcelline Fortier, professe choriste, des Sœurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs, décédé à Saint-Laurent.